

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

110558

Déclaration de Maladie : N° P19-0002014

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01762 nataha Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : CHAFIK Abdellah Date de naissance : 06/01/1954

Adresse : Villa 92 cité AL YANAR rue DMS 41400

Tél. 0661170319 Total des frais engagés : 6895 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : CHERIF DOUZZAN ATINA 65 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 04/04/2022

Signature de l'adhérent(e) :

16921

6

500

04/11/21

6

03-000320

CIM - 10

Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

12/10/11	B	1310	14890
04/11/12	3824	K334222	4,200,2
		090000324	

ATOIRE D'ANALYSES MEDA
Abdelkrim BENI
Salé 15 Rue Abu Al Abessa
er étage Bourgogne - Casabla
22 43 03 08.70 - Fax 05 22
22 43 03 08.70 - Fax 05 22

卷之三

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés
- 1	-	03/12/2021	Virement	-	6 895,00
70799190	12/11/2021	Payé en : 21 jours		CHERIF D'OEZZAN AMINA	6 895,00
- 1	-	03/11/2021	Virement	-	3 330,00
69846852	24/09/2021	Payé en : 40 jours		CHERIF D'OEZZAN AMINA	3 330,00
- 2	-	24/08/2021	Virement	-	2 458,90
68568632	02/07/2021	Payé en : 53 jours		CHERIF D'OEZZAN AMINA	751,80
68568617	02/07/2021	Payé en : 53 jours		CHERIF D'OEZZAN AMINA	1 707,10
- 1	-	31/03/2021	Virement	-	2 704,20
66534432	09/03/2021	Payé en : 22 jours		CHERIF D'OEZZAN AMINA	2 704,20
- 2	-	17/02/2021	Virement	-	5 230,00
65520638	13/01/2021	Payé en : 35 jours		CHERIF D'OEZZAN AMINA	1 900,00
65520653	13/01/2021	Payé en : 35 jours		CHERIF D'OEZZAN AMINA	3 330,00
- 1	-	16/12/2020	Virement	-	1 823,00
	01/06/2020	Payé en : 198 jours		CHERIF D'OEZZAN	1 823,00



En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

Information

ENREGISTRE 1

REJET 1

PAYE

RETOUR POUR COMPLEMENT 2

NON PAYE 1

ACCORDE 1

ⓘ Uniquement les dossiers payés des derniers 6 mois sont affichés.

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
1	-	03/12/2021	Virement	-	6 895,00	4 240,80	680,20	4 921,00
1	-	03/11/2021	Virement	-	3 330,00	2 331,00	532,80	2 863,80
2	-	24/08/2021	Virement	-	2 458,90	1 437,91	63,25	1 501,16
1	-	31/03/2021	Virement	-	2 704,20	1 269,94	212,47	1 482,41
2	-	17/02/2021	Virement	-	5 230,00	4 312,40	220,60	4 533,00
1	-	16/12/2020	Virement	-	1 823,00	1 276,10	291,68	1 567,78
1	-	20/11/2020	Virement	-	2 123,00	1 943,00	5,00	1 948,00
1	-	23/09/2020	Virement	-	4 800,00	1 036,00	148,00	1 184,00

Docteur AFIFI Adnane
Doctorat d'Etat de la Faculté de Médecine d'Angers.
Ancien Praticien Hospitalier des Hopitaux R.S de Nantes.
CHIRURGIE CANCEROLOGIQUE
GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE
CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTRICE DU SEIN
8 Rue Ibn Yalaa El Ifrani . Quartier Racine. Casablanca
Tél :0522 364 354. Tél et Fax :0522 364 355
Email : cabinet.afifi@gmail.com

Casablanca, le

Docteur AFIFI Adnane
Doctorat d'Etat de la Faculté de Médecine d'Angers.
Ancien Praticien Hospitalier des Hopitaux R.S de Nantes.
CHIRURGIE CANCEROLOGIQUE
GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE
CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTRICE DU SEIN
8 Rue Ibn Yalaa El Ifrani . Quartier Racine. Casablanca
Tél :0522 364 354. Tél et Fax :0522 364 355
Email : cabinet.afifi@gmail.com

Casablanca, le

Mme CHERIF D'QUEZZANE EP CHAFIK Amina

FAIRE PRATIQUER AU CABINET DE RADIOLOGIE:

- UNE TOMMOSYNTHÈSE SEIN GAUCHE
- UNE ECHOGRAPHIE MAMMAIRE BILLATERALE

DR A. AFIFI

DR A. AFIFI
CHIRURGE PLASTIQUE
GYNECOLOGIQUE
MAMMAIRE
CANCEROLOGIQUE
CENTRE DE RADIOPATHOLOGIE
400, Bd Sidi El Mousa - Casablanca - Maroc
Tél : 0522 364 354 - Fax : 0522 364 355

Faire pratiquer au cabinet de radiologie l'examen suivant :

- UN SCANNER THORACO ABDOMINO-PELVIE

DR A. AFIFI
CHIRURGE PLASTIQUE
GYNECOLOGIQUE
MAMMAIRE
CANCEROLOGIQUE

DR A. AFIFI
CHIRURGE PLASTIQUE
GYNECOLOGIQUE
MAMMAIRE
CANCEROLOGIQUE

Royaume du Maroc



PRÉC. AMNA CHERIF D'OUZZANI
VILLA 62 CITE AL HAMR

DAGHDAÏLA

20000 DAGHDAÏLA CENTRE DE TIT

000070777190

Précédé de Réception

4^e Réception

70777190

(4^e à rappeler pour ouvrir une remboursement d'interieur)

Nom et Prénom Présenté

CHERIF D'OUZZANI AMNA

Immatriculation

73732677 / 30033707

Nom et Prénom Bénéficiaire

CHERIF D'OUZZANI AMNA

Prénom Bénéficiaire

04

Type dossier

FEUILLE DE SOINS

Date et heure

12/11/2021 8:41

Lieu de réception

CHOM STADE 70192

Valeur du dossier

6875,00

Nombre de pièces

3

Causes Payant

CHERIF D'OUZZANI

Code Etablissement

0

Etablissement

0